

**Sujet :** [INTERNET] Avis enquête publique implantation éolienne sur la commune de Freyssenet

**De :** [REDACTED]

**Date :** 15/02/2021 00:00

**Pour :** pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Bonjour,

Je suis fortement défavorable à l'implantation d'une nouvelle éolienne sur la commune de Freyssenet située sur le plateau du Coiron en Ardèche.

Ayant des affinités dans une ferme sur la commune de Berzème, je suis très attaché au caractère naturel et typique du plateau du Coiron, et m'oppose à ce projet d'implantation d'éolienne industrielle.

Sincèrement

jean MOLINEAU

[REDACTED]

13380 Plan de Cuques

**Sujet :** [INTERNET] Non au projet Éolien du serre de Gruas

**De :** Laurent FELIX <[REDACTED]>

**Date :** 15/02/2021 00:35

**Pour :** pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Monsieur Le Préfet,

Nous sommes quelques milliers, au nord de l'Eyrieux à apprécier la vue vers le sud et à vivre du tourisme. Ce paysage est un bien commun qui va bientôt être pollué, au moins visuellement, au profit immédiat de quelques uns, et ce pour un bien maigre résultat énergétique. Rajoutez à cela l'absence totale d'information et de concertation et vous aurez la mesure de notre courroux.

De nombreux experts nationaux dont Jean Marc Jancovici (X mines, carbone 4, the shift project) expliquent par ailleurs de manière mathématique que chaque euro investi dans l'éolien dans un pays comme la France (disposant d'un parc nucléaire à maintenir et améliorer au moins pendant les 40 ans qui viennent) est une gabegie d'argent public. L'urgence climatique est telle et nos ressources suffisamment comptées pour aller encore saupoudrer l'argent du contribuable sur des projets clivants et au rendement (intermittent) douteux.

L'Ardèche est depuis des siècles une région où les résistances ont toujours été présentes.

Seul département français sans gare voyageurs ni autoroute, peu attirante pour l'industrie, elle vit d'une agriculture tourmentée par le relief et la sécheresse, et du tourisme. Si des promoteurs la défigurent, je crains qu'elle ne se rebelle. Il serait dommage qu'elle mette des années à panser les plaies d'une ZAD, mal nécessaire pour échapper à l'avidité destructrice des promoteurs.

Pour ma part, exploitant agricole et forestier, j'ai mis trente ans, tout mon cœur et mon énergie à restaurer le château du Haut Villard où je vis, ferme familiale depuis des générations.

Dans les années 70, il était passé dans l'émission de télévision "chef d'œuvre en péril" ce qui n'était pas bon signe pour un monument historique. J'ai travaillé dur car je manquais de moyens. Lors des moments les plus difficiles de la restauration, la beauté du paysage, de cette crête sud de l'Eyrieux, m'a donné du courage. Tout ça pour ça !!

Qu'allons nous expliquer à nos touristes hollandais, allemands, suisse, belges, ou tout simplement français, qui viennent chez nous pendant leurs vacances pour échapper à la laideur ? Que nous aussi avons renoncé à la beauté.

Je vous invite donc Monsieur le Préfet, à venir au château du Haut Villard (07240 Silhac) si le cœur vous en dit (l'accueil sera cordial), et à ne rien décider à la légère.

Meilleures salutations

Laurent FELIX

Envoyé depuis l'application Mail Orange

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique parc éolien à Freyssenet

**De :** Louis Michelou [REDACTED]

**Date :** 15/02/2021 08:56

**Pour :** pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Monsieur

Je vous fais part de ma totale opposition à l'implantation d'une nouvelle éolienne de 120 m de haut envisagée par la société Tourenergies au col de Bénas sur le territoire de la commune de Freyssenet pour les raisons suivantes :

Ce projet a été élaboré dans le secret et le mépris de la population, aucune réunion publique n'ayant été organisée en amont pour permettre un débat démocratique, en contradiction avec les directives édictées par l'État en matière de concertation pour ce type de projet

Le plateau du Coiron est un massif reconnu comme emblématique notamment sur le plan paysager et géologique car il est l'un des plus significatifs relief inversé en Europe, ce qui représente un patrimoine hors norme, un bien commun, un bien public qu'il convient de préserver à tout prix pour les générations futures.

Cette éolienne est très éloignée des parcs existant situés à l'est et à l'ouest du projet ce qui renforcera l'effet de « mitage » mais aussi un effet « barrière » détruisant encore un peu plus le paysage

Le projet qui se situe au plus mauvais endroit, au col de Bénas, en plein couloir migratoire majeur de la région, où sont constatés des pics de passage de 805 oiseaux migrants par jour, correspondant à 50 % du flux du col de l'Escrinet, entraînera des risques majeurs de collision des oiseaux migrants et des rapaces en vol de chasse ,avec les pales de l'éolienne qui se comportera comme un « hachoir »

Les chauves souris présentes dans le secteur sont très sensibles à l'éolien ; le risque de destruction, minimisé par le promoteur, est avéré par les scientifiques et doit être pris en compte

Les nuisances sonores et lumineuses sont décrites comme un enjeu faible sans le justifier ni le démontrer , alors que beaucoup de riverains de parcs éoliens, décrivent leur vie comme insupportable quand ils sont exposé aux effets acoustiques et optiques des parcs éoliens, situation reconnue par l'académie de médecine

Le promoteur ignore le ressenti négatif des populations locales ou de passage et oublie les pertes de revenus pour les propriétaires de gîte et la dévalorisation du bâti pour les propriétaires de bien immobilier dont l'estimation par les professionnels est de l'ordre de 30 à 40 %

De sévères divisions voire des déchirements, déjà installés y compris au sein des familles, seront attisée par ce projet de trop en renforçant le vent de la discorde

La somme de 53 925 € pour le démantèlement et la remise en état des lieux est une farce car elle ne correspond pas du tout au coût réaliste des travaux de remise en état du site de l'ordre de 200

000 € pour une éolienne de ce type

En cas de défaillance de la société, c'est au propriétaire du terrain de payer la différence ou la totalité des frais et si il est lui même défaillant ce sera la commune ou la collectivité

C'est une bombe à retardement pour les territoires, comparable aux emprunts toxiques ...

L'acheminement de l'éolienne prévu via Privas par la côte du Baron va détruire une fois de plus cette voie totalement dégradée par l'acheminement des 5 éoliennes du parc de Freyssenet ce qui a généré des réparations de fortune, si on constate l'état actuel de la route, pour un coût de 240 000 € à la charge de la collectivité

Le passage d'une nouvelle machine va une nouvelle fois détruire cette voie et les travaux de réparation seront une fois de plus à la charge de la collectivité puisque rien n'est prévu dans le projet

A qui profite le projet, quelles sont les retombées financières ?

Le promoteur annonce un chiffre d'affaire de 374 363 € alors que pour ce type de machine, les retombées sont plutôt de l'ordre de 500 000 €

Rien n'est indiqué pour les miettes distribuées au propriétaire qu'on estime à 10 000 € ni pour la commune qui recevrait 5 000 euros soit moins de 1 % du chiffre d'affaire !

Ces sommes qui profitent exclusivement à des intérêts privés bénéficient de fortes subventions à la charge du consommateur, comme moi, via la taxe CSPE dont je constate qu'elle correspond à plus de 15 % de ma facture

C'est clair, ce projet est bel et bien une opération purement financière, très juteuse qui sert des intérêts privés, et qui, au détriment de l'intérêt public, porte gravement atteinte à l'environnement et au cadre de vie

Je vous remercie de prendre en compte mon avis

Cordialement

Mr Michelou Louis

755 Chemin de Ronde. Riverie

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique parc éolien à Freyssenet

**De :** Louis Michelou <[REDACTED]>

**Date :** 15/02/2021 08:59

**Pour :** pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Monsieur

Je vous fais part de ma totale opposition à l'implantation d'une nouvelle éolienne de 120 m de haut envisagée par la société Tourrenergies au col de Bénas sur le territoire de la commune de Freyssenet pour les raisons suivantes :

Ce projet a été élaboré dans le secret et le mépris de la population, aucune réunion publique n'ayant été organisée en amont pour permettre un débat démocratique, en contradiction avec les directives édictées par l'État en matière de concertation pour ce type de projet

Le plateau du Coiron est un massif reconnu comme emblématique notamment sur le plan paysager et géologique car il est l'un des plus significatifs relief inversé en Europe, ce qui représente un patrimoine hors norme, un bien commun, un bien public qu'il convient de préserver à tout prix pour les générations futures.

Cette éolienne est très éloignée des parcs existant situés à l'est et à l'ouest du projet ce qui renforcera l'effet de « mitage » mais aussi un effet « barrière » détruisant encore un peu plus le paysage

Le projet qui se situe au plus mauvais endroit, au col de Bénas, en plein couloir migratoire majeur de la région, où sont constatés des pics de passage de 805 oiseaux migrateurs par jour, correspondant à 50 % du flux du col de l'Escrinet, entraînera des risques majeurs de collision des oiseaux migrateurs et des rapaces en vol de chasse ,avec les pales de l'éolienne qui se comportera comme un « hachoir »

Les chauves souris présentes dans le secteur sont très sensibles à l'éolien ; le risque de destruction, minimisé par le promoteur, est avéré par les scientifiques et doit être pris en compte

Les nuisances sonores et lumineuses sont décrites comme un enjeu faible sans le justifier ni le démontrer , alors que beaucoup de riverains de parcs éoliens, décrivent leur vie comme insupportable quand ils sont exposé aux effets acoustiques et optiques des parcs éoliens, situation reconnue par l'académie de médecine

Le promoteur ignore le ressenti négatif des populations locales ou de passage et oublie les pertes de revenus pour les propriétaires de gîte et la dévalorisation du bâti pour les propriétaires de bien immobilier dont l'estimation par les professionnels est de l'ordre de 30 à 40 %

De sévères divisions voire des déchirements, déjà installées y compris au sein des familles, seront attisées par ce projet de trop en renforçant le vent de la discorde

La somme de 53 925 € pour le démantèlement et la remise en état des lieux est une farce car elle ne correspond pas du tout au coût réaliste des travaux de remise en état du site de l'ordre de 200 000 € pour une éolienne de ce type

En cas de défaillance de la société, c'est au propriétaire du terrain de payer la différence ou la totalité des frais et si il est lui même défaillant ce sera la commune ou la collectivité

C'est une bombe à retardement pour les territoires, comparable aux emprunts toxiques ...

L'acheminement de l'éolienne prévu via Privas par la côte du Baron va détruire une fois de plus cette voie totalement dégradée par l'acheminement des 5 éoliennes du parc de Freyssenet ce qui a généré des réparations de fortune, si on constate l'état actuel de la route, pour un coût de 240 000 € à la charge de la collectivité

Le passage d'une nouvelle machine va une nouvelle fois détruire cette voie et les travaux de réparation seront une fois de plus à la charge de la collectivité puisque rien n'est prévu dans le projet

A qui profite le projet, quelles sont les retombées financières ?

Le promoteur annonce un chiffre d'affaire de 374 363 € alors que pour ce type de machine, les retombées sont plutôt de l'ordre de 500 000 €

Rien n'est indiqué pour les miettes distribuées au propriétaire qu'on estime à 10 000 € ni pour la commune qui recevrait 5 000 euros soit moins de 1 % du chiffre d'affaire !

Ces sommes qui profitent exclusivement à des intérêts privés bénéficient de fortes subventions à la charge du consommateur, comme moi, via la taxe CSPE dont je constate qu'elle correspond à plus de 15 % de ma facture

C'est clair, ce projet est bel et bien une opération purement financière, très juteuse qui sert des intérêts privés, et qui, au détriment de l'intérêt public, porte gravement atteinte à l'environnement et au cadre de vie

Je vous remercie de prendre en compte mon avis

Cordialement

Mr Michelou Louis

755 Chemin de Ronde. Riverie

**Sujet :** [INTERNET] Fwd: Enquête publique parc éolien à Freyssenet

**De :** Louis Michelou <[REDACTED]>

**Date :** 15/02/2021 09:00

**Pour :** pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Monsieur

Je vous fais part de ma totale opposition à l'implantation d'une nouvelle éolienne de 120 m de haut envisagée par la société Tourenergies au col de Bénas sur le territoire de la commune de Freyssenet pour les raisons suivantes :

Ce projet a été élaboré dans le secret et le mépris de la population, aucune réunion publique n'ayant été organisée en amont pour permettre un débat démocratique, en contradiction avec les directives édictées par l'État en matière de concertation pour ce type de projet

Le plateau du Coiron est un massif reconnu comme emblématique notamment sur le plan paysager et géologique car il est l'un des plus significatifs relief inversé en Europe, ce qui représente un patrimoine hors norme, un bien commun, un bien public qu'il convient de préserver à tout prix pour les générations futures.

Cette éolienne est très éloignée des parcs existant situés à l'est et à l'ouest du projet ce qui renforcera l'effet de « mitage » mais aussi un effet « barrière » détruisant encore un peu plus le paysage

Le projet qui se situe au plus mauvais endroit, au col de Bénas, en plein couloir migratoire majeur de la région, où sont constatés des pics de passage de 805 oiseaux migrateurs par jour, correspondant à 50 % du flux du col de l'Escrinet, entraînera des risques majeurs de collision des oiseaux migrateurs et des rapaces en vol de chasse ,avec les pales de l'éolienne qui se comportera comme un « hachoir »

Les chauves souris présentes dans le secteur sont très sensibles à l'éolien ; le risque de destruction, minimisé par le promoteur, est avéré par les scientifiques et doit être pris en compte

Les nuisances sonores et lumineuses sont décrites comme un enjeu faible sans le justifier ni le démontrer , alors que beaucoup de riverains de parcs éoliens, décrivent leur vie comme insupportable quand ils sont exposé aux effets acoustiques et optiques des parcs éoliens, situation reconnue par l'académie de médecine

Le promoteur ignore le ressenti négatif des populations locales ou de passage et oublie les pertes de revenus pour les propriétaires de gîte et la dévalorisation du bâti pour les propriétaires de bien immobilier dont l'estimation par les professionnels est de l'ordre de 30 à 40 %

De sévères divisions voire des déchirements, déjà installées y compris au sein des familles,

seront attisée par ce projet de trop en renforçant le vent de la discorde

La somme de 53 925 € pour le démantèlement et la remise en état des lieux est une farce car elle ne correspond pas du tout au coût réaliste des travaux de remise en état du site de l'ordre de 200 000 € pour une éolienne de ce type

En cas de défaillance de la société, c'est au propriétaire du terrain de payer la différence ou la totalité des frais et si il est lui même défaillant ce sera la commune ou la collectivité

C'est une bombe à retardement pour les territoires, comparable aux emprunts toxiques ...

L'acheminement de l'éolienne prévu via Privas par la côte du Baron va détruire une fois de plus cette voie totalement dégradée par l'acheminement des 5 éoliennes du parc de Freyssenet ce qui a généré des réparations de fortune, si on constate l'état actuel de la route, pour un coût de 240 000 € à la charge de la collectivité

Le passage d'une nouvelle machine va une nouvelle fois détruire cette voie et les travaux de réparation seront une fois de plus à la charge de la collectivité puisque rien n'est prévu dans le projet

A qui profite le projet, quelles sont les retombées financières ?

Le promoteur annonce un chiffre d'affaire de 374 363 € alors que pour ce type de machine, les retombées sont plutôt de l'ordre de 500 000 €

Rien n'est indiqué pour les miettes distribuées au propriétaire qu'on estime à 10 000 € ni pour la commune qui recevrait 5 000 euros soit moins de 1 % du chiffre d'affaire !

Ces sommes qui profitent exclusivement à des intérêts privés bénéficient de fortes subventions à la charge du consommateur, comme moi, via la taxe CSPE dont je constate qu'elle correspond à plus de 15 % de ma facture

C'est clair, ce projet est bel et bien une opération purement financière, très juteuse qui sert des intérêts privés, et qui, au détriment de l'intérêt public, porte gravement atteinte à l'environnement et au cadre de vie

Je vous remercie de prendre en compte mon avis

Cordialement

Mr Michelou Louis

755 Chemin de Ronde. Riverie



**Sujet :** [INTERNET]

**De :** René BOUCHET <[REDACTED]>

**Date :** 15/02/2021 09:09

**Pour :** pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

## [Témoignage d'une agricultrice bio Éoliennes :](#) [une escroquerie verte organisée](#) **A lire**

**Les éoliennes n'ont rien d'écologique**

**René BOUCHET**

**Coux**

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique parc éolien à Freyssenet

**De :** Stéphane Marachian <[REDACTED]>

**Date :** 15/02/2021 09:23

**Pour :** pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Monsieur

Je vous fais part de ma totale opposition à l'implantation d'une nouvelle éolienne de 120 m de haut envisagée par la société Tourenergies au col de Bénas sur le territoire de la commune de Freyssenet pour les raisons suivantes :

Ce projet a été élaboré dans le **secret** et le **mépris** de la population, **aucune réunion publique** n'ayant été organisée en amont pour permettre un débat démocratique, en contradiction avec les directives édictées par l'État en matière de concertation pour ce type de projet

Le plateau du Coiron est un **massif** reconnu comme **emblématique** notamment sur le plan paysager et géologique car il est l'un des plus significatifs **relief inversé** en Europe, ce qui représente un **patrimoine hors norme, un bien commun, un bien public** qu'il convient de préserver à tout prix pour les générations futures.

Cette éolienne est très éloignée des parcs existant situés à l'est et à l'ouest du projet ce qui renforcera l'effet de « **mitage** » mais aussi un effet « **barrière** » détruisant encore un peu plus le paysage

Le projet qui se situe au **plus mauvais endroit**, au col de Bénas, en plein **couloir migratoire** majeur de la région, où sont constatés des pics de passage de 805 oiseaux migrants par jour, correspondant à 50 % du flux du col de l'Escrinet, entraînera des **risques majeurs de collision** des **oiseaux migrants** et des **rapaces** en vol de chasse ,avec les pales de l'éolienne qui se comportera comme un « **hachoir** »

Les **chauves souris** présentes dans le secteur sont **très sensibles** à l'éolien ; le risque de destruction, **minimisé** par le promoteur, est avéré par les scientifiques et doit être pris en compte

Les **nuisances sonores** et **lumineuses** sont décrites comme un **enjeu faible sans le justifier ni le démontrer** , alors que beaucoup de riverains de parcs éoliens, décrivent leur vie comme insupportable quand ils sont exposé aux effets acoustiques et optiques des parcs éoliens, situation reconnue par l'académie de médecine

Le promoteur ignore le **ressenti négatif** des populations locales ou de passage et oublie les **pertes de revenus** pour les propriétaires de gîte et la **dévalorisation du bâti** pour les propriétaires de bien immobilier dont l'estimation par les professionnels est de l'ordre de 30 à 40 %

De sévères **divisions** voire des déchirements, déjà installées y compris au sein des familles, seront attisée par ce projet de trop en **renforçant le vent de la discorde**

La somme de **53 925 €** pour le **démantèlement** et la remise en état des lieux est **une farce** car elle ne correspond pas du tout au coût réaliste des travaux de remise en état du site de l'ordre de **200 000 €** pour une éolienne de ce type

En cas de défaillance de la société, c'est au propriétaire du terrain de payer la différence ou la

totalité des frais et si il est lui même défaillant ce sera la commune ou la collectivité

C'est une **bombe à retardement pour les territoires**, comparable aux emprunts toxiques ...

**L'acheminement** de l'éolienne prévu via Privas par la **côte du Baron** va détruire une fois de plus cette voie totalement dégradée par l'acheminement des 5 éoliennes du parc de Freyssenet ce qui a généré des réparations de fortune, si on constate l'état actuel de la route, pour un coût de **240 000 €** à la charge de la collectivité

Le passage d'une nouvelle machine va une nouvelle fois détruire cette voie et les travaux de réparation seront une fois de plus **à la charge de la collectivité** puisque rien n'est prévu dans le projet

**A qui profite le projet**, quelles sont les retombées financières ?

Le promoteur annonce un chiffre d'affaire de 374 363 € alors que pour ce type de machine, les retombées sont plutôt de l'ordre de **500 000 €**

Rien n'est indiqué pour les **miettes** distribuées au propriétaire qu'on estime à 10 000 € ni pour la commune qui recevrait 5 000 euros soit moins de 1 % du chiffre d'affaire !

Ces sommes qui profitent exclusivement à des intérêts privés bénéficient de fortes subventions à la charge du consommateur, comme moi, via la taxe CSPE dont je constate qu'elle correspond à plus de 15 % de ma facture

C'est clair, ce projet est bel et bien une **opération purement financière**, très juteuse qui sert des **intérêts privés**, et qui, au **détriment de l'intérêt public**, porte **gravement atteinte à l'environnement et au cadre de vie**

Je vous remercie de prendre en compte mon avis

Cordialement

*MARACHIAN Stéphane*

████████████████████

*26740 Montboucher sur Jabron*

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique

**De :** [REDACTED] wanadoo.fr

**Date :** 15/02/2021 09:28

**Pour :** pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Bonjour

Je suis fortement défavorable à l'implantation d'une nouvelle éolienne sur la commune de FREYSSENET (07)

Le massif du COIRON possède des villages remarquables  
Ses caractéristiques en font un paysage emblématique à l'échelle du département, paysage que les éoliennes défigurent

L'installation de cette éolienne va détruire plus de 2 ha de terre agricole au détriment des agriculteurs

L'implantation de cette éolienne va entraîner des nuisances sonores aux habitants proches et une dévalorisation de leur patrimoine

Roselyne LAULAGNET

[REDACTED]  
07400

ROCHEMAURE

Envoyé depuis l'application Mail Orange

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique parc éolien à Freyssenet

**De :** Jean-Marc Gardès <[REDACTED]>

**Date :** 15/02/2021 10:14

**Pour :** pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

*Objet : Enquête publique parc éolien à Freyssenet*

---

Privas, le 15 février 2021

Monsieur

Je vous fais part de ma totale opposition à l'implantation d'une nouvelle éolienne de 120 m de haut envisagée par la société Turrenergies au col de Bénas sur le territoire de la commune de Freyssenet pour les raisons suivantes :

Ce projet a été élaboré dans le **secret** et le **mépris** de la population, **aucune réunion publique** n'ayant été organisée en amont pour permettre un débat démocratique, en contradiction avec les directives édictées par l'État en matière de concertation pour ce type de projet.

Le plateau du Coiron est un **massif** reconnu comme **emblématique**, notamment sur le plan paysager et géologique, car il est l'un des plus significatifs **relief inversé** en Europe, ce qui représente un **patrimoine hors norme, un bien commun, un bien public** qu'il convient de préserver à tout prix pour les générations futures.

Cette éolienne est très éloignée des parcs existant situés à l'est et à l'ouest du projet ce qui renforcera l'effet de « **mitage** » mais aussi un effet « **barrière** » détruisant encore un peu plus le paysage.

Le projet qui se situe au **plus mauvais endroit**, au col de Bénas, en plein **couloir migratoire** majeur de la région, où sont constatés des pics de passage de 805 oiseaux migrateurs par jour correspondant à 50 % du flux du col de l'Escrinet, entraînera des **risques majeurs de collision** des **oiseaux migrateurs** et des **rapaces** en vol de chasse ,avec les pales de l'éolienne qui se comportera comme un « **hachoir** ».

Les **chauves souris** présentes dans le secteur sont **très sensibles** à l'éolien ; le risque de destruction, **minimisé** par le promoteur, est avéré par les scientifiques et doit être pris en compte.

Les **nuisances sonores** et **lumineuses** sont décrites comme un **enjeu faible sans le justifier ni le démontrer** , alors que beaucoup de riverains de parcs éoliens, décrivent leur vie comme insupportable quand ils sont exposé aux effets acoustiques et optiques des parcs éoliens, situation reconnue par l'académie de médecine.

Le promoteur ignore le **ressenti négatif** des populations locales, ou de passage, et oublie les **pertes de revenus** pour les propriétaires de gîte et la **dévalorisation du bâti** pour les propriétaires de bien immobilier dont l'estimation par les professionnels est de l'ordre de 30 à 40 %.

De sévères **divisions** voire des déchirements, déjà installées y compris au sein des familles, seront attisés par ce projet de trop en **renforçant le vent de la discorde**.

La somme de **53 925 €** pour le **démantèlement** et la remise en état des lieux est **une farce** car elle ne correspond pas du tout au coût réaliste des travaux de remise en état du site de l'ordre de **200 000 €** pour une éolienne de ce type.

En cas de défaillance de la société, c'est au propriétaire du terrain qu'il appartiendra de payer la différence ou la totalité des frais et, s'il est lui même défaillant, ce sera à la commune ou la collectivité d'intervenir.

Ce projet est une véritable **bombe à retardement pour les territoires**, comparable aux emprunts toxiques ...

**L'acheminement** de l'éolienne prévu via Privas par la **côte du Baron** va détruire une fois de plus cette voie totalement dégradée par l'acheminement des 5 éoliennes du parc de Freyssenet ; ce qui a généré des réparations de fortune, si on constate l'état actuel de la route, pour un coût de **240 000 €** à la charge de la collectivité.

Le passage d'une nouvelle machine va une nouvelle fois détruire cette voie et les travaux de réparation seront une fois de plus **à la charge de la collectivité** puisque rien n'est prévu dans le projet.

**À qui profitera finalement le projet**, quelles seront les retombées financières ?

Le promoteur annonce un chiffre d'affaire de 374 363 € alors que pour ce type de machine, les retombées sont plutôt de l'ordre de **500 000 €**.

Rien n'est indiqué pour les **miettes** distribuées au propriétaire qu'on estime à 10 000 €, ni pour la commune qui recevrait 4 000 euros soit moins de 1 % du chiffre d'affaire !

Ces sommes qui profitent exclusivement à des intérêts privés, bénéficient de fortes subventions à la charge du consommateur, comme moi, via la taxe CSPE dont je constate qu'elle correspond à plus de 15 % de ma facture.

C'est clair, ce projet est bel et bien une **opération purement financière**, très juteuse qui sert des **intérêts privés**, qui, au **détriment de l'intérêt public**, porte **gravement atteinte à l'environnement et au cadre de vie**.

Je vous remercie de prendre en compte mon avis

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Jean-Marc GARDES, [REDACTED], 07000 PRIVAS

[REDACTED]

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - Parc Éolien à Freyssenet

**De :** gabriel jarjat <[REDACTED]>

**Date :** 15/02/2021 11:03

**Pour :** pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Monsieur,

par le présent courrier, je tiens à vous faire part de ma ferme opposition au projet éolien envisagé sur la commune de Freyssenet. Ceci me touche personnellement puisque dès cet été, je vais retourner vivre dans mon Ardèche natale, et plus précisément sur le Coiron. Les raisons de s'opposer à ce projet sont nombreuses et à ce titre, je me permets de rappeler les éléments discutés au sein de l'association Coiron à Venir :

- Ce projet a été élaboré sans concertation avec la population, aucune réunion publique n'ayant été organisée en amont pour permettre un débat démocratique, en contradiction avec les directives édictées par l'Etat en matière de concertation pour ce type de projet.

- Le plateau du Coiron est un massif reconnu comme l'un des plus significatifs relief inversé en Europe, ce qui représente un patrimoine exceptionnel et un bien commun qu'il convient de préserver à tout prix. Notons que le projet est conçu de telle façon qu'il se situerait très loin des parcs existant situés à l'est et à l'ouest, ce qui renforcera l'effet de « mitage » mais aussi un effet « barrière » détruisant encore un peu plus le paysage.

- Le projet aurait un impact majeur sur la faune. On peut ainsi noter que le col de Bénas est en plein couloir migratoire où sont constatés des pics de passage de 805 oiseaux migrateurs par jour, correspondant à 50 % du flux du col de l'Escrinet. Implanter une éolienne ici entraînera donc des risques majeurs de collision des oiseaux migrateurs et des rapaces en vol de chasse. De plus, les chauves souris présentes dans le secteur sont très sensibles à l'éolien ; le risque de destruction, minimisé par le promoteur, est avéré par les scientifiques et doit être pris en compte.

- Sur le plan de la population, beaucoup de riverains de parcs éoliens, décrivent leur vie comme insupportable quand ils sont exposé aux effets acoustiques et optiques des parcs éoliens, situation reconnue par l'académie de médecine. En face, les nuisances sonores et lumineuses sont décrites comme un enjeu faible sans le justifier ni le démontrer. Notons également que le promoteur ignore le ressenti négatif des populations locales et oublie les pertes de revenus pour les propriétaires de gîte et la dévalorisation du bâti pour les propriétaires de bien immobilier qui serait de l'ordre de 30 à 40 % selon les professionnels. Enfin, de sévères divisions voire des déchirements, y compris au sein des familles, seront attisée par ce projet de trop en renforçant le vent de la discorde.

- Sur le plan économique, en plus de la dévalorisation des biens immobiliers évoquée ci-dessus de nombreux éléments sont à mettre en lumière. Premièrement, la somme de 53 925 € pour le démantèlement et la remise en état des lieux ne correspond pas du tout au coût réaliste des travaux de remise en état du site de l'ordre de 400 000 € pour une éolienne de ce type. Deuxièmement, le projet ferait planer une épée de Damoclès pour les territoires. En cas de défaillance de la société, c'est au propriétaire du terrain de payer la différence ou la totalité des frais et si il est lui même défaillant ce sera la commune ou la collectivité. De plus, l'acheminement de l'éolienne prévu via Privas par la côte du Baron va détruire une fois de plus cette route totalement dégradée par l'acheminement des 5 éoliennes du parc de Freyssenet. Sur ce point, notons que les réparations auront coûtées 240 000 € à la charge de la collectivité et ce pour des réparations que l'on peut qualifier "de fortune", au vu de l'état actuel de la route. Le passage d'une nouvelle machine va une nouvelle fois détruire cette voie et les travaux de réparation seront une fois de plus à la charge de la collectivité puisque rien n'est prévu dans le projet. On peut alors légitimement se poser la question suivante: à qui profite le projet? Le promoteur annonce un chiffre d'affaire de 374 363 € alors que pour ce type de machine, les retombées sont plutôt de l'ordre de 550 à 600 000 €. Pourtant, rien n'est indiqué pour les miettes distribuées au propriétaire qu'on estime à 10 000 € ni pour la commune qui recevrait 5 000 euros, soit moins de 1 % du chiffre d'affaire! Ces sommes qui profitent exclusivement à des intérêts privés bénéficient de fortes subventions à la charge du consommateur, via la taxe CSPE.

En somme, ce projet apparait comme portant gravement atteinte à l'environnement et au cadre de vie local pour alimenter une opération purement financière au profit d'intérêts privés et au détriment de l'intérêt public.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Cordialement,

Gabriel Jarjat

69001 Lyon



**Sujet :** [INTERNET] Avis sur le projet éolienne de fressenet

**De :** sebastien alligier <[REDACTED]>

**Date :** 15/02/2021 11:43

**Pour :** pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Bonjour je me present sebastien alligier agriculteur sur la commune de d'arbres je m'oppose à l'implantation d'une nouvelle éolienne nous ent n'avons déjà 7 d'implanter sûr la commune de fressenet il en a une qui avait pris feux c'est bon que la fumée ne soit pas venue sur mon exploitation par rapport a la fumée j aurai du arrêté mon activité je pense qu'on a assez défiguré notre beau plateaux du coiron on nous demande plein de choses pour ramassé nos déchets pour le recyclage vous pouvez me dire si vous arrivez a tout recycler sur vos éolienne comme nous nous recyclons sa m'étonnerait c'est pour sa que je suis contre l'implantation d'une nouvelle éolienne

**Sujet :** [INTERNET] Participation à l'enquête publique implantation éolienne plateau du Coiron

**De :** MONIQUE BRACQUE <[REDACTED]>

**Date :** 15/02/2021 12:04

**Pour :** pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Monsieur

Je vous fais part de ma totale opposition à l'implantation d'une nouvelle éolienne de 120 m de haut envisagée par la société Tourrenergies au col de Bénas sur le territoire de la commune de Freyssenet pour les raisons suivantes :

Ce projet a été élaboré dans le secret et le mépris de la population, aucune réunion publique n'ayant été organisée en amont pour permettre un débat démocratique, en contradiction avec les directives édictées par l'État en matière de concertation pour ce type de projet

Le plateau du Coiron est un massif reconnu comme emblématique notamment sur le plan paysager et géologique car il est l'un des plus significatifs relief inversé en Europe, ce qui représente un patrimoine hors norme, un bien commun, un bien public qu'il convient de préserver à tout prix pour les générations futures.

Cette éolienne est très éloignée des parcs existant situés à l'est et à l'ouest du projet ce qui renforcera l'effet de « mitage » mais aussi un effet « barrière » détruisant encore un peu plus le paysage

Le projet qui se situe au plus mauvais endroit, au col de Bénas, en plein couloir migratoire majeur de la région, où sont constatés des pics de passage de 805 oiseaux migrateurs par jour, correspondant à 50 % du flux du col de l'Escrinet, entraînera des risques majeurs de collision des oiseaux migrateurs et des rapaces en vol de chasse ,avec les pales de l'éolienne qui se comportera comme un « hachoir »

Les chauves souris présentes dans le secteur sont très sensibles à l'éolien ; le risque de destruction, minimisé par le promoteur, est avéré par les scientifiques et doit être pris en compte

Les nuisances sonores et lumineuses sont décrites comme un enjeu faible sans le justifier ni le démontrer , alors que beaucoup de riverains de parcs éoliens, décrivent leur vie comme insupportable quand ils sont exposé aux effets acoustiques et optiques des parcs éoliens, situation reconnue par l'académie de médecine

Le promoteur ignore le ressenti négatif des populations locales ou de passage et oublie les pertes de revenus pour les propriétaires de gîte et la dévalorisation du bâti pour les propriétaires de bien immobilier dont l'estimation par les professionnels est de l'ordre de 30 à 40 %

De sévères divisions voire des déchirements, déjà installées y compris au sein des familles, seront attisée par ce projet de trop en renforçant le vent de la discorde

La somme de 53 925 € pour le démantèlement et la remise en état des lieux est une farce car elle ne correspond pas du tout au coût réaliste des travaux de remise en état du site de l'ordre de 400 000 € pour une éolienne de ce type

En cas de défaillance de la société, c'est au propriétaire du terrain de payer la différence ou la totalité des frais et si il est lui même défaillant ce sera la commune ou la collectivité

C'est une bombe à retardement pour les territoires, comparable aux emprunts toxiques ...

L'acheminement de l'éolienne prévu via Privas par la côte du Baron va détruire une fois de plus cette voie totalement dégradée par l'acheminement des 5 éoliennes du parc de Freyssenet ce qui a généré des réparations de fortune, si on constate l'état actuel de la route, pour un coût de 240 000 € à la charge de la collectivité

Le passage d'une nouvelle machine va une nouvelle fois détruire cette voie et les travaux de réparation seront une fois de plus à la charge de la collectivité puisque rien n'est prévu dans le projet

Pour moi, ce projet est bel et bien une opération purement financière, qui sert des intérêts privés, et qui, au détriment de l'intérêt public, porte gravement atteinte à l'environnement et au cadre de vie

Je vous remercie de prendre en compte mon avis

Cordialement

Monique BRACQUE

██████████

07580 SAINT JEAN LE CENTENIER

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique parc éolien à Freyssenet

**De :** Maïa Drouard <[REDACTED]>

**Date :** 15/02/2021 13:16

**Pour :** pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Les années passent et les enquêtes publiques se succèdent à propos des éoliennes, où celles-ci sèment la discorde dans chaque territoire où elles s'installent.

J'ai étudié le dossier. Puis consulté les arguments énoncés par les différentes associations de protection paysagère locale auxquels je souscris, et avec lesquelles je partage une opposition totale à l'implantation d'une éolienne supplémentaire sur le plateau.

Je tiens toutefois à revenir sur l'argument selon lequel le développement de l'éolien serait - par définition - une avancée écologique. Pour y parvenir, l'Ardèche doit se faire territoire d'innovation et non pas reproduire les erreurs de nos voisins allemands. Après des années de développement éolien, ils sortent désormais de ce schéma de développement énergétique qui ne les a mené nulle part.

En tant que représentant les pouvoirs publics, la préfecture a la responsabilité d'être garante d'une planification de la politique énergétique. Or les promoteurs tentent un passage en force, éolienne après éolienne. Ceci n'a pas de sens : la production d'énergie dite verte est ici minime et ne propose pas de véritable alternative à l'énergie nucléaire, pourtant ces éoliennes implantées au gré d'un propriétaire qui en accepte une ou deux mite le paysage. De plus, à l'heure de l'extinction de masse des espèces animales, ce projet prévoit de s'implanter au col de Benas, devenue voie de passage des espèces migratrices après la dégradation de la voie migratoire du col de l'Escrinet.

N'oublions pas non plus que si les principales ressources économiques de l'Ardèche proviennent du tourisme, c'est parce qu'elle a su, en partie jusqu'à maintenant, être préservée.

Le Conseil départemental a pour objectif de poursuivre le développement touristique (toujours essentiellement issue du tourisme de nature) de l'Ardèche, dont les retombées économiques sont estimées à 442M€/an. Par ailleurs, l'objectif est de faire de ce département le premier département vélo de France. Mais encore faut-il que tous, habitants comme (cyclo) touristes puissent trouver encore plaisir à sillonner les routes d'Ardèche, et plus spécifiquement du Coiron.

Je ne suis pas défavorable en soi à l'énergie éolienne, mais vous comprendrez, Monsieur le commissaire enquêteur, que je vous témoigne par ce courrier mon désaccord avec l'implantation de cette nouvelle éolienne.

Etant coironnaise provisoirement implantée ailleurs pour raisons professionnelles, je souhaite de tout cœur pouvoir retrouver une nature préservée et continuer à en faire bénéficier ma famille et mes proches.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Maïa Drouard

[REDACTED], 80000 Amiens

**Sujet :** [INTERNET] Réponse consultation

**De :** "Valérie Cozette" <[REDACTED]>

**Date :** 15/02/2021 14:47

**Pour :** pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Bonjour

Je vous informe que je m'oppose à l'installation d'éolienne sur le plateau du Coiron !  
J'y passe mes vacances tous les ans et ne souhaite pas y voir installation des nuisances visuelles et sonores  
Cordialement

V Cozette

Envoyé de mon iPhone

**Sujet :** [INTERNET] Une éolienne au col de Benas

**De :** "henri.roudier@wanadoo.fr" <[REDACTED]>

**Date :** 15/02/2021 14:50

**Pour :** pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Monsieur le Préfet

Je vous fais part de ma totale opposition à l'implantation d'une nouvelle éolienne de 120 m de haut envisagée par la société Tourenergies au col de Bénas sur le territoire de la commune de Freyssenet pour les raisons suivantes :

Ce projet a été élaboré dans le secret et le mépris de la population, aucune réunion publique n'ayant été organisée en amont pour permettre un débat démocratique, en contradiction avec les directives édictées par l'État en matière de concertation pour ce type de projet

Le plateau du Coiron est un massif reconnu comme emblématique notamment sur le plan paysager et géologique car il est l'un des plus significatifs relief inversé en Europe, ce qui représente un patrimoine hors norme, un bien commun, un bien public qu'il convient de préserver à tout prix pour les générations futures.

Très éloignée des parcs existant situés à l'est et à l'ouest du projet , l'implantation de cette machine ne fait que confirmer une politique désastreuse qui consiste à implanter ça et là quelques éoliennes en saccageant ainsi les paysages

Le projet qui se situe dans un très mauvais endroit, au col de Bénas,,couloir majeur de la région emprunté par les oiseaux migrateurs.

Les nuisances sonores et lumineuses sont décrites comme un enjeu faible sans le justifier ni le démontrer. Quant au promoteur, il se moque aussi bien des effets désastreux sur la vie quotidienne des populations locales que des pertes de revenus pour les propriétaires de gîte ou encore de la des biens immobiliers qu'auront à subir les propriétaires

La somme de 53 925 € pour le démantèlement et la remise en état des lieux est ridicule car elle ne correspond pas à l'évaluation réaliste des travaux de remise en état du site de l'ordre de 400 000 € pour une éolienne de ce type. En cas de défaillance de la société, c'est au propriétaire du terrain de payer la différence ou la totalité des frais et si il est lui même défaillant ce sera la commune ou la collectivité. C'est une bombe à retardement pour les territoires, comparable aux emprunts toxiques ...

L'acheminement de l'éolienne prévu via Privas par la côte du Baron va détruire une fois de plus cette voie totalement dégradée par l'acheminement des 5 éoliennes du parc de Freyssenet (il suffit de constater l'état actuel de la route, pour un coût de 240 000 € à la charge de la collectivité). Les travaux éventuels de réparation seront une fois de plus à la charge de la collectivité puisque rien n'est prévu dans le projet

A qui profite le projet, quelles sont les retombées financières ?



**Sujet :** [INTERNET] éolienne supplémentaire sur le COIRON

**De :** Christian BOULON <[REDACTED]>

**Date :** 15/02/2021 15:36

**Pour :** pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Madame, Monsieur

Je ne suis pas favorable à l'augmentation du parc éolien du Coiron pour des raisons d'environnement et de pollution aussi bien sur ce site que sur le site de prélèvement des terres rares nécessaires à leur fabrication.

L'énergie éolienne n'est pas une énergie propre.

Elle nous prend déjà en otages financièrement puisqu'une taxe ponctionne nos factures d'électricité ce qui est un comble quand on y réfléchit.

Je vous remercie de prendre en compte mon opinion et d'abandonner ce projet .

Boulon Catherine

07000 Lyas



Karine Iecroart

07210 St Vincent de Barres

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Préfecture de l'Ardèche

Adresse mail « pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr »

*Objet du mail : Enquête publique parc éolien à Freyssenet*

---

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je m'adresse à vous pour vous faire part de ma totale opposition à l'implantation d'une nouvelle éolienne de 120 m de haut envisagée par la société Tourenergies au col de Bénas sur le territoire de la commune de Freyssenet pour les raisons suivantes :

Ce projet a été élaboré dans le **secret** et le **mépris** de la population, **aucune réunion publique** n'ayant été organisée en amont pour permettre un débat démocratique, en contradiction avec les directives édictées par l'État en matière de concertation pour ce type de projet.

Le plateau du Coiron est un **massif** reconnu comme **emblématique** notamment sur le plan paysager et géologique car il est l'un des plus significatifs **relief inversé** en Europe, ce qui représente un **patrimoine hors norme, un bien commun, un bien public** qu'il convient de préserver à tout prix pour les générations futures.

Cette éolienne est très éloignée des parcs existants situés à l'est et à l'ouest du projet ce qui renforcera l'effet de « **mitage** » mais aussi un effet « **barrière** » détruisant encore un peu plus le paysage.

Le projet qui se situe au **plus mauvais endroit**, au col de Bénas, en plein **couloir migratoire** majeur de la région, où sont constatés des pics de passage de 805 oiseaux migrateurs par jour, correspondant à 50 % du flux du col de l'Escrinet, entraînera des **risques majeurs de collision** des **oiseaux migrateurs** et des **rapaces** en vol de chasse, avec les pales de l'éolienne qui se comporteront comme un « **hachoir** ».

Les **chauves souris** présentes dans le secteur sont **très sensibles** à l'éolien ; le risque de destruction, **minimisé** par le promoteur, est avéré par les scientifiques et doit être pris en compte.

Les **nuisances sonores** et **lumineuses** sont décrites comme un **enjeu faible sans le justifier ni le démontrer**, alors que beaucoup de riverains de parcs éoliens, décrivent leur vie comme insupportable quand ils sont exposés aux effets acoustiques et optiques des parcs éoliens, situation reconnue par l'académie de médecine.

Le promoteur ignore le **ressenti négatif** des populations locales ou de passage et oublie les **pertes de revenus** pour les propriétaires de gîte et la **dévalorisation du bâti** pour les propriétaires de bien immobilier dont l'estimation par les professionnels est de l'ordre de 30 à 40 %.

**A ce propos, permettez-moi de vous rappeler le discours de prise de fonction de notre nouveau préfet le 25 janvier 2021. En effet Monsieur le Préfet Thierry Devimeux précise qu'il sera un préfet présent pour relever les principaux défis qui l'attendent, en particulier : « développer l'ardèche auprès des acteurs économiques .... soutien à l'agriculture... promotion du tourisme.... ». Ce projet est en totale opposition avec les objectifs annoncés par notre préfet.**

De sévères **divisions** voire des déchirements, déjà installées y compris au sein des familles, seront attisée par ce projet de trop en **renforçant le vent de la discorde**.

La somme de **53 925 €** pour le **démantèlement** et la remise en état des lieux est **une farce** car elle ne correspond pas du tout au coût réaliste des travaux de remise en état du site de l'ordre de **400 000 €** pour une éolienne de ce type

En cas de défaillance de la société, c'est au propriétaire du terrain de payer la différence ou la totalité des frais et si il est lui même défaillant ce sera la commune ou la collectivité.

C'est une **bombe à retardement pour les territoires**, comparable aux emprunts toxiques ...

**L'acheminement** de l'éolienne prévu via Privas par la **côte du Baron** va détruire une fois de plus cette voie totalement dégradée par l'acheminement des 5 éoliennes du parc de Freyssenet ce qui a généré des réparations de fortune, si on constate l'état actuel de la route, pour un coût de **240 000 €** à la charge de la collectivité.

Le passage d'une nouvelle machine va une nouvelle fois détruire cette voie et les travaux de réparation seront une fois de plus **à la charge de la collectivité** puisque rien n'est prévu dans le projet

**A qui profite le projet**, quelles sont les retombées financières ?

Le promoteur annonce un chiffre d'affaire de 374 363 € alors que pour ce type de machine, les retombées sont plutôt connues comme étant de l'ordre de 550 à **600 000 €**

Rien n'est indiqué pour les **miettes** distribuées au propriétaire qu'on estime à 10 000 € ni pour la commune qui recevrait 5 000 euros soit moins de 1 % du chiffre d'affaire !

**Ces sommes qui profitent exclusivement à des intérêts privés, et pas aux ardéchois**, bénéficient de fortes subventions à la charge du consommateur, comme moi, via la taxe CSPE dont je constate qu'elle correspond à plus de 15 % de ma facture.

C'est clair, ce projet est bel et bien une **opération purement financière**, très juteuse qui sert des **intérêts privés**, qui, au **détriment de l'intérêt public**, porte **gravement atteinte à l'environnement et au cadre de vie**.

**Je vous remercie de prendre en compte mon avis, et j'espère que Monsieur le Préfet, à la place de ce projet contraire aux intérêts ardéchois, mettra à exécution ses promesses de développement de l'économie touristique, principale activité du plateau du Coiron en Ardèche pour laquelle œuvre toute la population locale.**

Avec mes remerciements et mes meilleures salutations,

Signature  
Karine  
Lecroart

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique parc éolien à Freyssenet

**De :** So <[REDACTED]>

**Date :** 15/02/2021 16:02

**Pour :** pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Monsieur,

Je vous fais part de ma totale opposition à l'implantation d'une nouvelle éolienne de 120 m de haut envisagée par la société Tourenergies au col de Bénas sur le territoire de la commune de Freyssenet pour les raisons suivantes :

Ce projet a été élaboré dans le secret et le mépris de la population, sans débat démocratique.

Le plateau du Coiron est un massif reconnu comme emblématique notamment sur le plan paysager et géologique car il est l'un des plus significatifs relief inversé en Europe, ce qui représente un patrimoine hors norme, un bien commun, un bien public qu'il convient de préserver à tout prix pour les générations futures.

Cette éolienne est très éloignée des parcs existant situés à l'est et à l'ouest du projet ce qui renforcera l'effet de « mitage » mais aussi un effet « barrière » détruisant encore un peu plus le paysage.

Le promoteur ignore le ressenti négatif des populations locales ou de passage et oublie les pertes de revenus pour les propriétaires de gîte et la dévalorisation du bâti pour les propriétaires de bien immobilier dont l'estimation par les professionnels est de l'ordre de 30 à 40 %.

De sévères divisions voire des déchirements, déjà installées y compris au sein des familles, seront attisées par ce projet de trop en renforçant le vent de la discorde

La somme de 53 925 € pour le démantèlement et la remise en état des lieux est une farce car elle ne correspond pas du tout au coût réaliste des travaux de remise en état du site de l'ordre de 400 000 € pour une éolienne de ce type. En cas de défaillance de la société, c'est au propriétaire du terrain de payer la différence ou la totalité des frais et si il est lui même défaillant ce sera la commune ou la collectivité.

Le passage d'une nouvelle machine va une nouvelle fois détruire cette voie et les travaux de réparation seront une fois de plus à la charge de la collectivité puisque rien n'est prévu dans le projet.

A qui profite le projet, quelles sont les retombées financières ? Rien n'est indiqué pour les miettes distribuées au propriétaire qu'on estime à 10 000 € ni pour la commune qui recevrait 5 000 euros soit moins de 1 % du chiffre d'affaire ! Ces sommes qui profitent exclusivement à des intérêts privés bénéficient de fortes subventions à la charge du consommateur, comme moi, via la taxe CSPE dont je constate qu'elle correspond à plus de 15 % de ma facture.

**Ce projet est une opération purement financière, très juteuse qui sert des intérêts privés, qui, au détriment de l'intérêt public, porte atteinte à**

**l'environnement et au cadre de vie.**

Sacrifier un bien commun au profit d'une entreprise privée, sans débat démocratique, et sans bénéfice majeur pour la collectivité, je m'y oppose.

Je vous remercie de prendre en compte mon avis.

Je vous souhaite une très bonne journée,

Bien cordialement,

Solène Couturier

(07000 Lyas)